

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. ROZOY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)

Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Opération « Miel de Dijon » - Vente de pots au public par le Jardin des Sciences et l'Office de Tourisme - Fixation des prix de vente au public et à l'Office de Tourisme - Définition des modalités de partenariat entre la Ville de Dijon et l'Office de Tourisme

Madame Modde au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs

Dijon agit pour devenir une référence européenne en matière d'écologie et dans ce contexte a choisi, en 2013, de promouvoir l'installation de ruches sur des bâtiments et espaces publics. Il s'agit tout à la fois de permettre d'agir concrètement en faveur du développement durable et de la biodiversité, de sensibiliser le public à la préservation de l'abeille et des insectes pollinisateurs, de mettre en œuvre des actions de communication.

A ce jour, 60 ruches ont été installées sur les sites suivants : Combe à la Serpent, parcs de la Toison d'Or et de la Colombière, Jardin des Sciences, Fort de la Motte Giron, Coteaux des Valendons, site de la Vapeur, médiathèque Champollion, toits de l'Auditorium et de la caserne des pompiers Transvaal.

Le succès rencontré lors des dégustations gratuites publiques organisées en 2013 et en 2014 à l'occasion du show gourmand, de la foire gastronomique, du concours fromager aux Halles Centrales, ou du salon de l'agriculture, et les demandes nombreuses des usagers, ont conduit la Ville à proposer le miel à la vente, sous le label global «*Dijon c'est ma nature, j'agis pour la biodiversité* ». Le pot de miel sera assorti d'un formulaire explicatif du label, et d'un sachet de graines de plantes mellifères.

Il est proposé de vendre le Miel de Dijon sous le label «*Dijon c'est ma nature, j'agis pour la biodiversité* ». Le pot de miel serait assorti d'un formulaire explicatif du label et d'un sachet de graines de plantes mellifères (coût unitaire de 0,80 €).

Afin d'assurer une promotion optimale de cette opération, il est proposé de confier la vente des pots de miel à l'Office de Tourisme (Place de la Gare, Puits de Moïse et Rue des Forges) et au Jardin des Sciences.

Les contenances de ces pots seraient de 125 g et de 500 g; la provenance des pots ainsi que le numéro de récolte seront indiqués sur l'étiquetage, ainsi que toutes les mentions légales.

Il est proposé de fixer le prix public de vente à 5 € le pot de 125 g et à 15 € le pot de 500 g, incluant le sachet de plantes de 0,80 €.

Ce prix reste attractif mais supérieur aux prix de vente du miel pratiqués localement par les apiculteurs professionnels, afin de ne pas concurrencer directement ce secteur d'activités.

Concernant la vente par l'Office de Tourisme, des modalités spécifiques doivent être arrêtées.

A cette fin, il convient d'établir une convention de partenariat avec l'Office et en particulier d'arrêter les modalités financières et juridiques spécifiques. La Ville céderait ainsi les pots à l'Office au prix de 10,50 € pour 500 g et 3,50 € pour 125 g. Cette réduction de 30 % est appliquée pour tous les objets et produits vendus par l'Office. L'Office vendra ensuite les pots au prix public arrêté ci-avant par la Ville et prendra en charge les actions de promotion.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la création du prix de vente au public des pots de miel «*Miel de Dijon* » selon leur contenance; à savoir 5 € le pot de 125 g et à 15 € le pot de 500 g ;

2 - décider de confier la vente des pots à l'Office de Tourisme et au Jardin des Sciences ;

3 - décider la création d'un tarif de vente, à l'Office de Tourisme, des pots de miel calculé en appliquant un coefficient de 0,7 aux prix publics ci-dessus proposés ;

4 - approuver le projet de convention à passer avec l'Office de Tourisme pour la commercialisation des pots de miel, annexée au présent rapport, et m'autoriser, le cas échéant, d'y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

5 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ